

LE TICKET SPORT de la Ville de BLAGNAC

ANNEE SPORTIVE 2016/2017

Le ticket sport s'adresse à tous les enfants âgés de 7 à 14 ans (ou à défaut du CP à la 3^{ème} sur présentation d'une attestation de l'établissement scolaire de l'enfant), résidant à Blagnac, qui s'inscrivent dans un club sportif de Blagnac.
Seule condition : être allocataire de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)

Vous pouvez bénéficier du ticket sport !

AVEC QUI ?

La Ville de Blagnac aide les enfants à s'inscrire dans les clubs sportifs reconnus par la Ville.

POUR QUI ?

- Tous les enfants âgés de 7 à 14 ans dans l'année scolaire (ou à défaut du CP à la 3^{ème} sur présentation d'une attestation de l'établissement scolaire de l'enfant),
- Habitant à Blagnac,
- Bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales.

FORMULE D'AIDE

- Le montant de l'aide est de 60 € pour un enfant, et augmente en fonction du nombre d'enfants de la même famille s'inscrivant à un club sportif blagnacais :
 - 1^{er} enfant : 60 €
 - 2^{ème} enfant : 80 €
 - 3^{ème} enfant : 100 €
 - 4^{ème} enfant : prise en charge de l'adhésion

(il n'est délivré qu'un seul ticket par enfant et par année sportive)*

COMMENT FAIRE ?

- Au préalable, choisissez un club et vérifiez les possibilités et modalités d'adhésion
- Présentez-vous à la Direction des Sports (1 allée de la piscine-bureaux à l'étage) avec les documents demandés (livret de famille, attestation ARS délivrée par la CAF),

à partir du 1^{er} juin et au plus tard le 31 octobre 2016
entre 8H30-12H et 13H30-18H

Pour tout renseignement complémentaire, contactez la direction des sports au 05.61.71.76.50 ou par mail sports@mairie-blagnac.fr